

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2026\_066

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

#### CULTURE

#### *Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2026*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 43  
Procurations : 8

Nombre de votants : 51

#### Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART  
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT  
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT  
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026**

*Délibération CC\_2026\_066*

**COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS**

**CULTURE**

***Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2026***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération CC\_2021\_112 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération CC\_2023\_318 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,  
Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Vu les avis des « Commission 6 - Culture, Tourisme et Sport » des 3 et 12 février 2026,

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « exceptionnelles ».

Les critères de sélection des projets ont été votés en Conseil communautaire :

- Ancrage dans le projet de territoire
- Organisation par une association Loi 1901 ayant son siège sur le territoire de Pévèle Carembault
- Rayonnement sur plusieurs communes du territoire.

Le montant maximum de subvention attribuable par projet est de 3 000 €.

La subvention ne pourra dépasser 50 % du montant global du projet.

Par ailleurs, de par leur nombre et les limites de l'enveloppe budgétaire communautaire, toutes les demandes ne peuvent bénéficier d'un soutien. Un arbitrage est effectué à partir des critères énumérés ci-dessus.

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

- L'association Ecole de Musique en Pays de Pévèle d'Ennevelin pour son projet Sax'en Pévèle Carembault prévu le 28 mars 2026 au Pacbo à Orchies (budget prévisionnel de 2 250 €, projet mené en partenariat avec l'Académie de musique d'Orchies) ;
- L'association Les Pros de Nomain pour son projet Nomain ont du talent prévu en février-mars et dont l'exposition est organisée les 28 et 29 mars (budget prévisionnel de 7 305 €).

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :**

- **De voter les subventions suivantes, dans le cadre des subventions exceptionnelles :**
  - **930 € en faveur de l'association Ecole de Musique en Pays de Pévèle d'Ennevelin, pour son projet Sax'en Pévèle Carembault**
  - **1 000 € en faveur de l'association Les Pros de Nomain, pour son projet Nomain ont du talent**

**Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

**Valérie NEIRYNCK**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : PRESIDENT

**Luc FOUTRY**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_066
Objet :	Octroi de subventions exceptionnelles aux associations
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_066-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_066-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2026_066.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	179 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 mars 2026 à 09h48min50s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 mars 2026 à 09h48min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	5 mars 2026 à 09h49min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2026 à 09h49min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2026 à 09h49min51s	Reçu par le MI le 2026-03-05